

LUNDI, le **PREMIER** jour du mois de **JUIN** deux mille neuf, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller;
Monsieur Yves Gagnon, Conseiller;
Madame Francine Leblanc, Conseillère;
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère

Absence :

Monsieur Mario Trottier, Conseiller; (Absence non motivée)
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller; (Absence motivée)

Madame Anne Laganière est aussi présente.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1^{ER} Juin 2009

- 1.** Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
- 2.** Adoption des ordres du jour;
- 3.** Période de questions (15 minutes);
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2009;
- 5.** Adoption des comptes;
- 6.** Rapport du vérificateur au 31 décembre 2008;
 - 6.1** Acceptation des états financiers;
 - 6.2** Établissement du coût de l'eau.

7. RAPPORT DES COMITÉS :

- 7.1** Loisirs de Batiscan
- 7.2** Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;
- 7.3** Service Incendie et Premiers répondants;
- 7.4** Bibliothèque;
- 7.5** Corporation Touristique de Batiscan;
- 7.6** Comité Famille;
- 7.7** Comité Consultatif d'Urbanisme – Dérogations mineures :
 - 7.7.1** Comptabilité & Fiscalité M & M. Inc. (MM. Réjean & Yann Montplaisir)
 - 7.7.2** Monsieur Yves Proteau;
 - 7.7.3** Monsieur Jim Du Sault.
- 7.8** Office municipal d'habitation.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

- 8.1 Randonnées cycliste – Autorisations de passage;
- 8.2 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Résolution reçue relative au nettoyage du réseau d'aqueduc;
- 8.3 Fêtes du 325^e – Autorisation pour organisation des festivités;
- 8.4 CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL :
 - 8.4.1 Demande d'aide financière au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » Mandat pour demande d'aide financière;
 - 8.4.2 Mandat pour confection des plans et devis;
- 8.5 OUVERTURE DE LA RUE DU PHARE
 - 8.5.1 Avis de motion – Règlement numéro 108-2009 – Règlement relatif à la numérotation des immeubles.
- 8.6 Prolongement de la rue « Promenade du Fleuve » - Autorisation pour réalisation des travaux;
- 8.7 Quincaillerie de Batiscan – Résolution de félicitations;
- 8.8 Fonds communautaires des Chenaux - Demande de soutien financier pour le service « Sacs d'école»;
- 8.9 Félicitations à la Municipalité de Champlain;
- 8.10 Evaluation des bâtiments municipaux- Autorisation;

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande);

- 9.1 Gouvernement du Québec – Société de l'assurance automobile – Sécurité à vélo chez les jeunes;
- 9.2 Gouvernement du Québec – Madame Marguerite Blais - Ministre responsable des Aînés- Versement d'une aide financière de 1 000\$ pour le 325^e anniversaire de notre paroisse;
- 9.3 Office des personnes handicapées – Semaine québécoise des personnes handicapées;
- 9.4 Sûreté du Québec – Nouvelles en bref;
- 9.5 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :
 - Invitation à participer à la 4^e édition du Mérite MMQ;
 - Bulletin annuel des membres sociétaires de la MMQ.
- 9.6 Association locale des Personnes Handicapées des Chenaux (ALPHa)- Invitation à un vernissage;
- 9.7 Les Journées de la Culture – 13^e édition des Journées de la culture les 25-26-27 septembre 2009.

10. Liste des Omises;

11. Varia;

12. Période de question (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée

Résolution # 09-06-909

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan 1^{er} juin 2009, avec dispense de lecture.

Adopté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Paul Despins souligne la présence de bois sur les terrains du vieux-presbytère et s'informe qui est chargé de ramasser ces débris.
- Monsieur Maurice Ouellet demande des informations relatives à la signalisation sur le pont de Batiscan .

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2009

Résolution # 09-06-910

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par PIERRE C HÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2009 avec dispense de lecture.

Adopté.

5. ADOPTION DES COMPTES

Résolution # 09-06-911

Il est proposé par YVES PROTEAU, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption des comptes du mois de Juin 2009, au montant de 49 487,34 (voir liste des comptes pages 1797 et 1798).

Adopté.

6. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008

6.1 Acceptation des états financiers;

Résolution # 09-06-912

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, les avis publics ont été publiés dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De déposer les documents suivants :

- √ Le bilan au 31 décembre 2008
- √ L'état des activités financières au 31 décembre 2008;
- √ Le rapport du vérificateur sur le taux global de taxation au 31 décembre 2008.

Adopté.

6.3 Établissement du coût de l'eau

Résolution # 09-06-913

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De déposer et d'accepter le document d'établissement du coût de l'eau selon l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade au 31 décembre 2008.

Adopté.

7. RAPPORT DES COMITÉS :

7.1 Loisirs de Batiscan;

Monsieur Yves Gagnon nous informe que le Comité des Loisirs se réunira sous peu afin de finaliser la planification de la vente annuelle de garage au profit des Loisirs de Batiscan. Cet événement se tiendra samedi 6 juin au 541 rue Principale. Un rappel est effectué pour la Fête de la St-Jean-Baptiste qui se déroulera cette année en collaboration avec le comité des Fêtes du 325^e. Monsieur Gagnon souligne notamment le souper BBQ du 23 juin et invite les gens à se procurer leur billet. Les gens peuvent s'en procurer à la municipalité, au service des Loisirs et auprès de Monsieur Raymond Masson. L'invitation est donc lancée à toute la population pour participer à ses festivités qui auront une signification particulière cette année à l'occasion des Fêtes du 325^e de fondation de notre paroisse.

7.2 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;

Madame Solange Leduc Proteau nous informe que la programmation estivale est publiée dans la dernière édition du journal « Batiscan et ses Gens ». La date du souper du terroir reste à déterminer. La location du chapiteau fonctionne très bien. La prochaine rencontre des membres de la Fondation est prévue pour le 8 juin.

7.3 Service Incendie & Premiers Répondants;

Monsieur Mario Trottier étant absent, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

7.4 Bibliothèque;

Madame Francine Leblanc nous informe que la dernière rencontre du comité de la bibliothèque s'est déroulée le 24 mai dernier. Les bénévoles continuent leur formation avec le nouveau logiciel informatique. En terminant, Madame Leblanc effectue le dépôt des rapports financiers de Janvier-Février-Mars et Avril 2009.

7.5 Corporation Touristique de Batiscan;

Monsieur le Maire nous informe que la brochure touristique est actuellement en préparation. Monsieur le Maire souligne que la réalisation de cette brochure a été rendue possible grâce à l'obtention d'une subvention au montant de 2 000\$ reçue du ministre du Tourisme de l'époque, Monsieur Raymond Bachand. Monsieur le Maire nous informe également de la parution dans la dernière édition du journal « Batiscan et ses Gens » de 2 offres d'emploi pour le bureau d'accueil touristique. Malheureusement, suite aux coupures au niveau des subventions salariales effectuées dernièrement par le gouvernement fédéral, la Corporation touristique s'est vue contrainte à abolir un poste et devra voir de quelle façon elle devra composer avec cette décision. Le Bureau d'Accueil Touristique devrait débiter sa saison touristique vers le 24 juin. En terminant, Monsieur Fortin nous informe que les travaux de peinture du bâtiment vont bon train et devraient être complétés sous peu; une nouvelle affiche arborant le logo municipal sera installée également.

7.6 Comité Famille;

Madame Francine Leblanc effectue un court rappel sur le projet « Une naissance Un arbre et lance l'invitation à tous les nouveaux parents à s'inscrire pour l'activité de plantation d'un arbre soulignant l'arrivée de chaque nouveau-né dans notre municipalité. Un arbre sera remis gratuitement à chaque parent d'un enfant né entre le 1^{er} janvier 2008 et le 6 juin 2009. Cette activité se déroulera dans le cadre des festivités du 325^e, la date reste à déterminer. L'invitation est également lancée pour les grands-parents qui désirent acheter un arbre pour leurs petits-enfants.

7.7 Comité Consultatif d'Urbanisme – Dérogations mineures;

Monsieur Pierre Châteauneuf nous informe que le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est rencontré dernièrement afin d'étudier les trois demandes de dérogations mineures suivantes :

7.7.1 Comptabilité & Fiscalité M & M. Inc. (MM. Réjean & Yann Montplaisir)

Monsieur Châteauneuf nous informe que ce dossier comportait 4 dérogations mineures relatives au développement de la rue du Phare. Les dérogations demandées sont les suivantes : La première concerne la largeur de la rue; suite à la modification du tracé original qui prévoyait un rond-point et qui a été changé pour permettre une sortie sur la rue Promenade du Fleuve, la largeur minimale prévue dans le présent règlement est de 12 mètres alors que nous nous retrouvons avec une largeur de 6 mètres dans cette portion de rue, la seconde dérogation concerne la distance de la rue avec la ligne des hautes eaux, celle-ci devant se situer à 60 mètres alors que nous nous retrouvons à une distance de 44 mètres, la troisième dérogation concerne la façade sur rue pour un terrain alors que la largeur de la ligne avant doit se situer à 30 mètres, la distance pour ce cas se situant à 13,39 mètres , la dernière dérogation concerne la superficie minimale pour un terrain qui se situe à 1535,9 mètres alors que la superficie réglementaire doit se situer à 2 000 mètres carrés. Après étude de ce dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable. La résolution suivante est donc proposée :

Résolution # 09-06-914

- CONSIDÉRANT** La demande de dérogation déposée par les demandeurs « Comptabilité & Fiscalité M & M Inc »;
- CONSIDÉRANT** Que les dérogations mineures demandées sont nécessaires pour le développement domiciliaire projeté par les demandeurs;
- CONSIDÉRANT** Que ce projet de développement domiciliaire apportera des retombées positives pour notre municipalité;
- CONSIDÉRANT** L'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accorde un avis favorable relativement aux dérogations mineures de Comptabilité & Fiscalité M & M Inc. telles que présentées et approuvées par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté.

7.7.2 Monsieur Yves Proteau;

La dérogation demandée concerne l'autorisation pour la construction d'un garage dans la cour avant de sa propriété, ne disposant pas d'un espace suffisant à l'arrière de sa propriété pour y implanter un garage. Monsieur Châteauneuf précise que la résidence de Monsieur Proteau est construite très loin de la route 138. Le comité consultatif d'urbanisme a donc émis un avis favorable à ce projet.

Résolution # 09-06-915

- CONSIDÉRANT** La demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Yves Proteau concernant la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant de sa propriété;
- CONSIDÉRANT** Que l'emplacement prévu pour cette construction est le seul endroit accessible et ne causant aucun préjudice au propriétaire;
- CONSIDÉRANT** La recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accorde un avis favorable relativement à la demande de dérogation mineure de Monsieur Yves Proteau, telle que présentée et approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté.

7.7.3 Monsieur Jim Du Sault;

La demande de dérogation déposée pour Monsieur Jim Du Sault consiste à l'agrandissement de son garage actuel, située dans la cour avant de sa propriété située à l'Île St-Eloi. Puisque son garage dispose d'un droit acquis et que son projet ne cause aucun préjudice au voisinage, le comité consultatif a émis un avis favorable à cette demande.

Résolution # 09-06-916

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Jim Du Sault concernant la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment accessoire dans la marge avant;

CONSIDÉRANT Que ce bâtiment bénéficie déjà d'un droit acquis, ayant été implanté avant l'entrée en vigueur de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT La recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accorde un avis favorable à la demande de dérogation mineure telle que présentée et approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté.

7.8 Office municipal d'habitation;

Madame Solange Leduc Proteau nous informe que tous les logements sont loués. Madame Solange Leduc Proteau nous informe que les travaux pour le remplacement des portes patio seront enfin réalisés et que des nouvelles cases de stationnement seront également ajoutées s'il reste assez de budget. Également, au cours de l'été, des gens viendront visiter l'immeuble afin d'établir un carnet de santé de celui-ci afin de mieux planifier tout travaux de rénovation qui s'avérerait nécessaire.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Randonnées cycliste : Autorisations de passage;

Résolution # 09-06-917

CONSIDÉRANT Les demandes d'autorisation de passage reçues pour les organismes suivants :

- Défi Chicoutimi (15 juin 2009)
- Classique Montréal-Québec Louis Garneau (2 août 2009)
- Dystrophie musculaire Canada (21 août 2009)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que les autorisations de passage soient accordées à ces organismes pour la tenue de leurs activités.

Adopté.

8.2 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Résolution reçue relative au nettoyage du réseau d'aqueduc;

Résolution # 09-06-918

CONSIDÉRANT La réception d'une résolution adoptée par le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade relativement au nettoyage du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT La volonté émise par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'effet que le nettoyage du réseau d'aqueduc soit effectué de nuit plutôt que le jour;

CONSIDÉRANT Que l'horaire de travail de nos employés municipaux est établi par le Conseil de la municipalité de Batiscan et ce, en prenant en considération la sécurité de nos employés;

CONSIDÉRANT Que dans le but d'éviter les désagréments occasionnés par la coupure temporaire du service d'approvisionnement de l'eau, notre municipalité avise toujours, par l'entremise de notre journal mensuel et par un avis postal, l'ensemble de sa population desservie et communique directement avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade afin de l'aviser également ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan signifie à la municipalité de Sainte-Anne de son intention à maintenir la procédure actuelle lors de la période de nettoyage du réseau d'aqueduc et ce, dans le but d'assurer la sécurité de nos employés municipaux.

Adopté.

8.3 Fêtes du 325^e – Autorisation pour organisation des festivités;

Résolution # 09-06-919

CONSIDÉRANT Que les festivités soulignant le 325^e anniversaire de notre paroisse débiteront bientôt;

CONSIDÉRANT Que l'organisation de ces célébrations nécessite des déboursés divers notamment en ce qui a trait à la réservation et /ou location de certains services et équipements;

CONSIDÉRANT L'aide financière obtenue des divers ministères pour l'organisation de ces fêtes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise la directrice générale par intérim à payer les frais encourus pour la réalisation des festivités du 325^e anniversaire de notre paroisse.

Adopté.

8.4 Construction d'un garage municipal :

8.4.1 Demande d'aide financière au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » Mandat pour demande d'aide financière;

Résolution # 09-06-920

- CONSIDÉRANT** Le manque d'espace dans notre garage municipal actuel;
- CONSIDÉRANT** Le projet de construction d'un garage municipal;
- CONSIDÉRANT** Que la réalisation de ce projet totalise la somme de 300 000\$;
- CONSIDÉRANT** La possibilité pour notre municipalité d'obtenir une aide financière par l'entremise du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec »;
- CONSIDÉRANT** Que le 2/3 du coût total provient de subventions confirmant par le fait même l'objectif de notre municipalité de respecter la capacité de payer de nos contribuables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan mandate la firme BPR - Infrastructure Inc. pour la préparation des documents nécessaires pour acheminer une demande d'aide financière au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec ».

Adopté.

8.4.2 Mandat pour confection des plans et devis;

Résolution # 09-06-921

- CONSIDÉRANT** Le projet de construction d'un garage municipal;
- CONSIDÉRANT** Le mandat accordé à la firme BPR – Infrastructure Inc. pour la préparation des documents nécessaires pour acheminer la demande d'aide financière auprès du programme de « Fonds Chantier Canada-Québec »;
- CONSIDÉRANT** Que la confection des plans et devis est également nécessaire pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan donne le mandat à la firme BPR – Infrastructure Inc. pour la confection des plans et devis nécessaires à la préparation de ces travaux, conditionnel à l'obtention d'une subvention.

Adopté.

8.5 OUVERTURE DE LA RUE DU PHARE

8.5.1 Avis de motion – Règlement numéro 108-2009 – Règlement relatif à la numérotation des immeubles;

**Province de Québec
Municipalité de Batiscan**

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, MAIRE, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture, que lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 108-2009 relatif à la numérotation des immeubles sera adopté.

DONNÉ à Batiscan, ce 1^{er} juin 2009

Anne Laganière
Directrice générale par intérim

8.6 Prolongement de la rue « Promenade du Fleuve » - Autorisation pour réalisation des travaux;

Résolution # 09-06-922

CONSIDÉRANT La volonté exprimée par les membres du Conseil municipal de favoriser le développement résidentiel sur notre territoire;

CONSIDÉRANT L'entente survenue entre la municipalité et les promoteurs »Comptabilité & Fiscalité M & M Inc. » pour le développement domiciliaire de la rue du Phare;

CONSIDÉRANT Que cette entente respecte les conditions émises dans l'entente précédemment conclue entre la municipalité et les promoteurs par la résolution 07-07-526 et approuvé par M. Michel Massicotte, contremaître.

CONSIDÉRANT Qu'il est important de relier la rue « Promenade du Fleuve » à la rue du Phare afin d'assurer adéquatement les opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise Monsieur Michel Massicotte à effectuer les travaux nécessaires permettant de relier la rue « Promenade du Fleuve à la rue Du Phare.

Adopté.

8.7 Quincaillerie de Batiscan – Résolution de félicitations;

Résolution # 09-06-923

CONSIDÉRANT La fin des activités de la Quincaillerie de Batiscan après 22 ans d'opération;

CONSIDÉRANT La qualité et le service exceptionnel offerts par les propriétaires Solange & Guy Paquette tout au long de ces 22 années d'exploitation;

CONSIDÉRANT Que ces deux personnes ont toujours été très impliquées dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT Notre appréciation pour la générosité et l'implication de Solange & Guy auprès de notre population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan offre ses plus sincères félicitations et remerciements à Solange & Guy Paquette pour la qualité et le professionnalisme démontrés tout au long de ces 22 années d'exploitation de la Quincaillerie de Batiscan et leur souhaite la meilleure des chances dans leurs projets futurs.

Adopté.

8.8 Fonds Communautaire des Chenaux – Demande de soutien financier pour le service « Sacs d'école »;

Résolution # 09-06-924

CONSIDÉRANT La demande de soutien financier présentée par l'organisme « Fonds Communautaire des Chenaux;

CONSIDÉRANT Que cet organisme offre, pour la quatrième année consécutive, le service « Sacs d'école »;

CONSIDÉRANT Que ce service consiste en un soutien financier offert aux parents à faible revenu pour l'achat d'articles scolaires de leurs enfants fréquentant une institution scolaire située à l'intérieur de notre MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan offre une contribution financière au montant de 50\$ pour cet organisme, afin de leur permettre de poursuivre le service « Sacs d'école ».

Adopté.

8.9 Félicitations à la municipalité de Champlain;

Résolution # 09-06-925

CONSIDÉRANT Le passage de l'équipe de la « Petite Séduction » dans la municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT Le succès et les efforts déployés par tous les bénévoles de cette municipalité pour la réussite de cette émission;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, Maire

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan offre ses plus sincères félicitations à tous les nombreux bénévoles ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Champlain qui, par leur hospitalité, leur implication et leur participation ont contribué à la réussite de l'émission consacrée à Madame Ginette Reno lors du passage de l'équipe de la Petite Séduction dans leur municipalité.

Adopté.

8.10 Évaluation des bâtiments municipaux - Autorisation;

Résolution # 09-06-926

CONSIDÉRANT Que nous devons procéder à l'évaluation de certains bâtiments municipaux afin de valider nos protections d'assurances;

CONSIDÉRANT Que cette dépense est prévue au budget actuellement en cours;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise la directrice générale par intérim à entreprendre les démarches nécessaires auprès d'un évaluateur reconnu afin de procéder à l'évaluation du bâtiment abritant l'usine de traitement des eaux ainsi que le Vieux-presbytère.

Il est entendu que le tout devra respecter le montant prévu au budget actuel.

Adopté.

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande);

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue suivante :

- 9.1 **Gouvernement du Québec – Société de l'assurance automobile – Sécurité à vélo chez les jeunes;**
- 9.2 **Gouvernement du Québec – Madame Marguerite Blais – Ministre responsable des Aînés – Versement d'une aide financière de 1 000\$ pour le 325^e anniversaire de notre paroisse;**
- 9.3 **Office des personnes handicapées – Semaine québécoise des personnes handicapées;**
- 9.4 **Sûreté du Québec - Nouvelles en bref;**
- 9.5 **Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) :**
 - Invitation à participer à la 4^e édition du Mérite de la MMQ;
 - Bulletin annuel des membres sociétaires de la MMQ.
- 9.6 **Association locale des Personnes Handicapées des Chenaux (ALPHA) – Invitation à un vernissage;**
- 9.7 **Les Journées de la Culture – 13^e édition des Journées de la Culture le 25-26-27 septembre 2009.**

10. Liste des Omises.

Le dépôt des correspondances omises est effectué.

11. Varia

Rien à cet item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

- Madame Anne Du Sault demande des informations relatives au montant des immobilisations;
- Monsieur Paul Despins demande des informations supplémentaires concernant la dérogation demandée pour le Domaine du Phare relativement à la largeur du chemin;
- Monsieur Pierre Brunelle demande des informations au sujet du projet de construction du garage municipal et des informations également au sujet de la vente de l'eau potable;

